

nda Urundi.  
idence du Ruanda.  
territoires de Ruhengeri, Byumba et Kisenyi.  
Service de l'Agriculture.

Remera 2 Juin 1948

N° 34

Objet: Essais comparatifs de blé.

Monsieur l'Agronome,

RUHENGERR



24388

J'ai l'honneur de vous prier d'attacher une importance toute spéciale à la lignée de froment X.I6.B.I7. originaire de Kisozi (envoi du 1 mars de cette station vous envoyé pour essais)

Cette lignée est en effet une descendance du MANITOBA qu'il serait très souhaitable de pouvoir introduire dans le pays pour améliorer les qualités de nos mélanges au point de vue panification.

L'Agronome J.LENS.

A Monsieur l'Agronome DENEFF - Byumba.  
C.P.I. A Monsieur l'A.T. de Byumba

TERRITOIRES DU RUANDA-URUNDI.

Kigali, le 14 mai 1941.

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 833 / A.E.7.

OBJET:

Exportation haricots  
et pois.

Monsieur l'Administrateur Territorial,

480 / AF  
24-8-41

Subsidiairement au dernier alinéa de ma lettre 1371/Agri. du 10 juin 1940, j'ai l'honneur de vous faire tenir copie d'une note adressée à Monsieur le Consul Général de Belgique à Cape Town et relative au conditionnement des haricots et petits pois destinés à l'exportation.

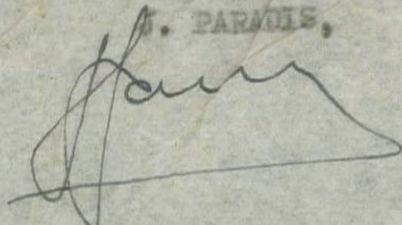
Veillez profiter de toute occasion pour rappeler les directives de ma lettre 1371 relatives à cette question.

Dans certains Territoires les indigènes ont l'habitude de cultiver des haricots blancs en culture pure dans d'autres (Astrida notamment) les haricots de Lima ont pris une certaine extension. Monsieur le Gouverneur souhaite recevoir des échantillons avec indication du tonnage qu'il serait possible d'acheter; ces échantillons et renseignements lui seront adressés sous mon couvert.

Le Résident du Ruanda  
J. PAROLES,

A Messieurs les Administrateurs Territoriaux

Kigali - Nyanza - Astrida - Shungu - Kisenyi  
Ruhengeri - Mumba et Kibungu.



GEORGE L.J. GONZE  
Imprt - Export

P.O. BOX 180

CAPE TOWN

Sole Agent For  
Société Forestière et Commer-  
ciale du Congo Belge  
(Société de La Forminière)  
Léopoldville.

Le 24 février 1941.

Monsieur J. JENNEN  
Consul Général de Belgique  
CAPE TOWN.

Cher Monsieur JENNEN,

Comme suite aux conversations que nous avons échangées, et sachant l'intérêt si grand que vous portez au sain développement des affaires commerciales du Congo Belge, je vous remets par la présente quelques considérations sur le marché des petits pois et haricots dans l'Union Sud Africaine.

Une expédition de 200 sacs de haricots a été faite récemment du Congo à la maison FURMAN à CAPE TOWN. - La vente avait été faite par M. Jonas WALKER & CARST au prix de L.11 la tonne C.I.F. Cape Town.

Cette expédition n'a pas donné satisfaction à l'acheteur.

Voici les motifs du mécontentement:

- 1 - dans chaque sac les fèves étaient de couleurs mélangées, avec un pourcentage élevé de mauvaises fèves et saletés et d'une apparence très médiocre.
- 2 - les haricots étaient imparfaitement séchés.
- 3 - chaque sac était d'un poids différent ce qui a provoqué des difficultés en douane.

Ces graves défauts ne compensent pas le prix peu élevé de la marchandise.

Monsieur FURMAN n'est plus disposé à faire de semblables achats.

Veuillez trouver ci-après quelques indications desquelles il ne faudrait pas s'écarter, si l'on veut voir se développer la vente des haricots sur le marché du Sud:

- 1 - Les sacs ne peuvent comporter plusieurs couleurs et qualités de fèves mélangées.  
Ce fait qui s'est présenté lors de l'expédition en question fait perdre beaucoup de la valeur marchande à la marchandise.
- 2 - Les fèves doivent être parfaitement séchées ce qui n'était toujours pas le cas cette fois. - Il faut craindre la fermentation.
- 3 - Chaque sac devrait avoir le même poids net. - Le poids courant pour les fèves dans le Sud est 200 lbs.

- 4 - Les fèves et pois étant facilement attaqués par les vers, il serait hautement souhaitable de voir ces produits être désinfectés avant leur départ.

Ce soin donne une valeur plus considérable à la marchandise qui ne risque pas de s'avaries au cours du voyage. - Le gouvernement du KENYA impose la fumigation pour toutes les fèves et pois exportés.

Voici une façon de procéder de certains spécialistes de la place, façon qui donne entière satisfaction:

mettre les fèves dans un réservoir que l'on peut clore hermétiquement. Sur la partie supérieure des fèves on verse du "CARBON BY SULPHUR". Le réservoir est fermé hermétiquement pendant 72 heures. Ensuite.

ration d'une demi heure après laquelle toute odeur disparaît.  
 Comme proportion à employer, je comprends que pour 600 lbs de fèves ou  
 pois, une pint de carbon by sulphur est suffisante.

- 5 - Mr. FURMAN serait d'accord de fournir les semences pour autant que l'on  
 veuille lui garantir la vente de toute la récolte.
- 6 - Ci-joint quelques variétés et échantillons de haricots et pois dont la ven-  
 te dans l'Union Sud Africaine est la meilleure. - Je vous communique les  
 prix actuels et ceux d'avant-guerre: Les planteurs pourront se rendre compte  
 de l'état du marché.

Les prix que je vous donne sont les prix minima et si la qualité est sembla-  
 ble à celle des échantillons on peut, sans craindre de se tromper, espérer  
 un prix supérieur.

Espèces.	Prix à la tonne de 2.240 lbs.C.I.F.Cape Town.	
	Avant - guerre	Prix actuels
Long Sugar Beans cultivées spécialement dans l'Est- Africain	£.8.	£. 13 - 10 - 0
Round Khaki Sugar Beans	£.10	£. 14 - 10 - 0
White or Kidney Beans	£.7.10-10.	£. 14 - 10 - 0
Natal Sugar Beans	£.11-10-0.	£. 15 - 00 - 0
Painted Lady Sugar Beans	£.19 - 0.	£. 25 - 10 - 0
Ordinary Green Peas	£.14 - 0.	£. 24 - 00 - 0
Marrafat Peas	£.20 - 0.	£. 27 - 00 - 0

La vente des produits semblables à ceux cités ci-dessus est  
 absolument assurée pour quelques centaines de tonnes de chaque qualité et  
 aux prix que je vous donne.

Dans l'Est-Africain le haricot est surtout une culture de  
 l'indigène.

Un contrôle du Gouvernement à l'exportation pourrait être  
 utile.

Dans l'espoir que des quelques notes pourront être utiles  
 à nos exportateurs du Congo, je vous demande de croire, Cher Monsieur JENNEN,  
 en mes sentiments entièrement dévoués.

sé/.....

RUANDA URUNDI.  
Résidence du Ruanda.  
Territoire de Ruhengeri.  
Service de l'Agriculture.

Ruhengeri le 22 Février 1944.

N° 29

OBJET: Semences de Maïs pour  
Territoire Nyanza.

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Monsieur le Gouverneur ayant demandé lors de son dernier passage à Ruhengeri que, si possible, des graines, si peu que ce soit, soient prochainement achetées pour votre territoire les plans d'achats et de distribution ont été modifiés dans ce but et j'espère qu'un camion de 3 Tonnes pourra vous être envoyé dans la 2<sup>e</sup> quinzaine de mars.

Toutefois, il est infiniment probable que ce seront 3 Tonnes de Maïs (les demandes de haricots et de pois semblant dépasser les possibilités d'achat.)

Je vous saurais donc gré de me faire savoir si du maïs pourra vous être utile (semis sur collines en Mars-Avril ou semis en marais en saison sèche)

L'Agronome J. Lens.

A Monsieur l'Administrateur Territorial - NYANZA.  
C.P.I.A Monsieur le Résident du Ruanda (2 ex.)  
~~C.P.I.A Monsieur l'Administrateur Territorial RUHENGERRI.~~

Ruhengeri, le 22 Février 1944.

N° 28

Objet: Emploi camions S.T.A.  
pour transports graines.

Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir donner instructions aux chefs de colonnes S.T.A. qui amèneront des vivres à Ruhengeri pendant les semaines du 5 au 11, du 12 au 18 et du 19 au 25 Mars de se mettre à ma disposition pour (après livraison de leur chargement aux centres d'accueil):

1°) Aller chercher à KAGOGO ( 33 Km. de Ruhengeri environ) et à BUSOGO ( 15 Km. de Ruhengeri environ) les graines qui y seront achetées incessamment en vue des semis de Mars-Avril.

2°) Transporter ces graines dans les régions déshéritées auxquelles elles sont destinées.

Rwaza	20 Tonnes	approximativement.
Rulindo	20 Tonnes	id.
Gitevu	9 Tonnes	id.
Janja	6 Tonnes	id.
Gishie	7 Tonnes	id.
<i>Territoire</i> Nyanza	3 Tonnes	id.

Le total des graines à transporter sera donc d'environ 65 Tonnes (un peu plus s'il est possible d'acheter d'avantage)

J'espère terminer les achats aux dates approximatives suivantes:

Pois et haricots	3 Mars.
Maïs	20 Mars.

Les 3 colonnes en question devant comporter chacune 10 à 12 camions, il y aura donc dans certaines ou dans toutes des camions inemployés à ces transports de graines.

Il m'est malheureusement impossible de vous donner plus de précisions car je ne puis encore me rendre exactement compte des difficultés plus ou moins grandes que je rencontrerai au cours de ces achats de 65 Tonnes.

En résumé, je vous demande donc,

1°) De mettre ces 3 colonnes à ma disposition.

2°) De prévoir éventuellement un autre transport, lors de leur voyage de retour pour ceux des camions, dont je n'aurais pas l'usage

SACS VIDES.

=====

Pour le transport des graines, il me manquera (compte tenu des 987 sacs, que vous m'avez envoyés) environ 400 sacs, car le plan primitif des achats a dû être largement augmenté. A moins que pour certaines raisons, vous ne préfériez m'envoyer ces 400 SACS, il me sera possible de les prélever sur ceux qui seront disponibles dans les centres d'accueil après consommation des vivres.

L'Agronome J. Lens. *J. Lens*

A Monsieur le Chef du Service du Ravitaillement - USUMBURA.  
C.P.I A Monsieur le Résident du, RUANDA - KIGALI  
C.P.I. A Monsieur l'Administrateur Territorial - RUHENGERRI.

No. 66/Agri.

OBJET: Pommes de terre.

Monsieur l'Administrateur territorial,

Suite à votre lettre no. 38/Agri (Ruhengeri) et 90/Agri I (Kisenyi), j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, 15 kg de pommes de terre rondes ordinaires dont ci-dessous les caractéristiques:

- a) nom indigène: ibilayi (l'indigène n'emploie pas d'autre nom).
- b) provenance, colline Mukono, province du Ndurwa I, s/chef Muleganshuro, terr. de Biumba.

Jusqu'à présent, il m'a été impossible de trouver la variété "grosse rouge de Save" et "la corne de gat" appelée par les indigènes d'ici "ibiganda".

L'Administrateur Territorial, FELTZ.

A Messieurs les Administrateurs Territoriaux à  
Ruhengeri et Kisenyi.

Copie à Monsieur le Gouverneur du Ruanda-Urundi à Usumbura.

Copie à Monsieur le Résident du Ruanda à Kigali.

